



COMPTE RENDU FO CSEE GRAND EST JANVIER 2020

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Pascale CODIROSSO, Jean-Pierre MENGEL, Guy Di MARCO.
Représentant syndical : ABOULOUKOUL Abdelhakim.
Excusés : Claire Jeannin

Séance présidée par Marcela COFRE (DRH)

METZ le 23/01/2020

En préambule, Mme COFRE nous confirme qu'il n'y aura pas de bon de délégation à remplir pour les élus et mandatés en décharge totale. Ceci sera effectif après l'entretien de mandat effectué par le directeur de centre ou responsable hiérarchique.

Pour les délégations partielles, le bon de délégation devra être complété.

Outils SYSTEME DE SUIVI DES TEMPS DE DELEGATION ET HEURES DE REUNION (SGD)
DRH Mme COFRE dit ne pas être sûre que l'appel d'offre ait été passé par le national.

9h33 Une suspension de séance est demandée par l'ensemble des membres du CSEE suite à l'évènement qui s'est produit au centre de ST AVOLD. Une formatrice aurait subi une agression par un membre de la direction.

9h51 Les membres du CSEE demande que la salariée soit déclarée en accident de travail et non en arrêt maladie, le temps que la lumière soit faite sur cet évènement.

La DRH nous répond que la salariée doit en faire la demande.

FO : C'est un comble, la salariée qui est aujourd'hui en arrêt, après une agression subie sur son lieu de travail, doit faire une demande à la direction pour être reconnue en accident de travail.

1. L'emploi à fin décembre 2019

Le document a été mis sur l'E-space IRP le 22/01/2020 à 14h00.

Les données seront régionales et par centres. La DRH nous propose un tableau sur les effectifs CDI/CDD et 1 tableau pour les intérimaires.

2. Suivi de production à fin décembre 2019 (HTS, CA, MNSP et Prépa Compétences)

La DRH nous indique que le temps imparti entre les deux CSEE n'a pas permis de proposer un tableau. Elle proposera un document pour février.

3. Organisation CSEE Grand Est

o Composition du Bureau du CSEE Grand Est

Le CSEE propose pour la composition du bureau d'y adjoindre les 5 représentants syndicaux en plus du secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier.

- **Secrétariat administratif du CSEE Grand Est**

Le CSEE demande à la direction de mettre à disposition un(e) assistant(e) administratif (ive) avec un 0,5 ETP.

La délégation FO demande un quart temps supplémentaire aux 2,5 ETP prévus par l'accord sur les moyens des CSEE.

DRH : Je suis ouverte à proposition.

- **Composition de la commission facultative « suivi du Déploiement du plan de réorganisation »**

Le CSEE propose 1 membre par délégation syndicale ou sans étiquette, 1 membre pour assurer la présidence.

Les Délégations proposent :

Sans étiquette : Andji KAELE

CFDT Nadia HARRAT

FO Stéphane BERARD

CFE CGC Stéphane LIEVIN

CGT Sylvain MARTIGNON

- **Règlement intérieur CSEE**

Il sera discuté en réunion de bureau.

- **Calendrier prévisionnel 2020 des réunions CSEE**

10h51 : La délégation FO demande une interruption de séance suite aux dates prévisionnelles du calendrier du CSEE. Le CSEE a demandé de siéger le mardi avec la présence de la DR, le calendrier présenté prévoit uniquement le jeudi sur 2020.

La DRH exprime son mécontentement en nous adressant « Il me casse les pieds »

FO : Pour la Directrice des Relations Humaines et du Dialogue Social, c'est une perte de sang froid qui en dit long pour la suite, mais nous ne laisserons pas passer de tels dérapages.

4. Réorganisation du centre de Reims

Dans le livre 2 du PSE, il est prévu que le centre de Reims soit rattaché au centre de Charleville/Rethel et la suppression du DC de Reims. Il y aura mutualisation des assistantes de formation, des RGS et des MF. La DRH nous indique que le plan pourrait bouger sur ce point après échange entre la DR, la DG et le ministère de tutelle.

5. Réponse aux salariés protégés qui ont répondu négativement à la proposition de reclassement

La DRH demande d'éclaircir la question.

La demande concerne la procédure.

DRH : On a reçu hier les éléments du national. Sur une durée totale de 45 jours, la procédure prévoit :

- un entretien préalable
- une consultation, en présence du salarié protégé, devant le CSEE extra.
- Les éléments seront ensuite envoyés à l'Inspection du travail (IT) compétente.
- L'IT a 2 mois pour répondre

A l'issue des 2 mois plusieurs possibilités :

Le salarié refuse, il retourne sur son poste ou il fait une demande de reclassement.

Le salarié accepte

Poursuite de la demande de congé de reclassement en fonction du statut et signature des documents par l'intéressé :

- Retraite
- DTFC

6. Présentation de l'ensemble des dispositifs de « santé au travail » : effectivement appliqués en région Grand Est (dispositifs issus du plan de prévention « QVT/RPS » renforcés dans le cadre du plan de réorganisation et du PSE, et autres), non encore mis en œuvre mais que la direction souhaite activer.

DRH : Il y a 3 Groupes de travail jusqu'au 25 février pour finaliser les projets de centre :

Le passage du MSMG en RGS (comment on standardise et organise les parcours de professionnalisation)

La transformation des AT en assistantes de formation avec 3 options

Projet à l'étude sur l'accueil (Physique, agencement, et la fonction accueil)

Projet d'analyse du poste de formateur

Besoin de formation :

Le responsable de formation fait le tour de la région Grand-Est afin d'identifier les besoins en formation. Il y aura un deuxième tour de piste mi-février

Fiche RPS

55 fiches émises

40 dossiers clôturés

15 en cours

18 des 55 personnes ont été réorientées vers PSYA ou le service social.

Le secrétaire du CSSCT propose à la DRH de générer une cartographie des alertes RPS pour devenir une source de travail à la commission.

La DRH est consciente qu'il y a des bugs sur AFPA talents et nous demande de lui faire remonter nos remarques.

Innovation

DRH « Un challenge innovation va être proposé, c'est une sorte de boîte à idée ».

Pour la délégation FO, c'est encore une manière de faire croire au personnel que l'on prend en compte son avis, alors qu'il n'est jamais associé au groupe de travail sur les projets importants sur l'organisation et les conditions de travail.

7. Mise en place du télétravail dans les Centres.

La DRH nous a présenté le PowerPoint travaillé en CODIR

Il y a eu 5 demandes. Une demande a été acceptée et 4 refusées. Ils sont invités à présenter une autre demande qui nécessite des précisions.

DRH : Il subsiste des questions :

Sur les conséquences dans le service.

L'organisation du travail sur la semaine.

L'impact entre l'emploi occupé aujourd'hui et celui de demain.

Le contrôle de l'activité en télétravail et le matériel.

8. Point sur le déploiement du plan de réorganisation

- **Point sur les départs liés au PSE.**

DRH : Il y a eu 92 demandes de départ volontaire

22 pour l'ALSACE ; 24 pour CHAMPAGNE ARDENNE ; 46 pour LORAINNE

- **Liste des postes ouverts à la substitution et les conséquences en termes de réorganisation**

DRH : Il faut que ce soit un salarié impacté. Il y aura 1 semaine de tuilage entre l'arrivant et le partant.

- **Là où il y a suppression du poste du formateur et qu'il y a de l'activité (CRGE et/ou pôle emploi), la formation sera-t-elle maintenue ?**

DRH : Oui, mais pas de CDD possible. Jusqu'au 31 mars, ce sera soit un itinérant ou une lettre de mission

- **Lorsqu'une personne, dont le poste n'est pas impacté, postule sur un autre poste, si sa candidature est retenue : son poste sera-t-il affiché sur AFPA TALENTS ?**

DRH : Sa candidature est mise de côté, du fait de la phase 2 en cours.

- **Que se passera-t-il après le 31 mars pour les postes non pourvus affichés sur AFPA TALENTS ?**

DRH : Les postes seront affichés à l'externe. Les CDD en place pourront postuler.

- **Les postes créés et/ou affichés dans une catégorie professionnelle sont-ils proposés prioritairement aux salariés de cette catégorie professionnelle ?**

DRH : Ce sera au cas par cas.

- **Le nombre de suppression de poste étant « quasi » atteint, se peut-il que des salariés impactés par une suppression de poste reçoivent un courrier leur annonçant qu'ils ne sont plus impactés par une suppression de poste ?**

C'est possible en phase 2

9. Information de la présidente

DRH : Pas d'informations

10. Points sur les représentants de proximité.

DRH : Il y a eu 20 candidatures recevables et 2 en cours d'examen pour le Grand Est.

Plan unilatéral Egalité Femmes/Hommes pour la période du 13/09/2019 au 12/09/2020

DRH: Il y a eu des rattrapages, mais c'était sur les règles du plan égalité 2018/2019

FO: Un nouveau plan, qui prévoit un entretien avec le salarié existe depuis le 13 septembre 2019, mais la direction persiste à dire que les rattrapages ont été réalisés sur le plan 2018/2019. Hors, le plan 2019/2020 prévoit un entretien avec les salariés pour expliquer l'arbitrage. Ceci évite les incompréhensions, entre salariés.